

Direction des affaires institutionnelles et stratégiques

PAR COURRIEL

Québec, le 16 octobre 2026

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès à des documents

[REDACTED]

Le 9 septembre dernier, nous avons reçu de votre part une demande d'accès formulée de la manière suivante :

« Pour les besoins de notre étude biannuelle sur la représentativité des organismes publics et dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, nous collectons des données sur les effectifs de votre organisme. Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir remplir [notre formulaire disponible ici](#). Si les règles de votre organisation ne vous permettent pas de cliquer sur un lien, merci de bien vouloir taper les caractères suivants dans votre barre de recherche : <https://sdesj.org/formulaire-rdopq/> ».

Le 10 septembre, nous vous avons écrit que conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, il nous ferait plaisir de vous transmettre les documents « dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements ». Ainsi, à défaut de pouvoir remplir votre formulaire, nous vous avons invités à clarifier les documents que vous souhaitiez obtenir.

Le 24 septembre, vous nous avez répondu : « Pour les besoins de notre étude biannuelle sur la représentativité des organismes publics et dans le cadre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, nous collectons des données sur les effectifs de votre organisme. Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre le nombre de personnes s'identifiant comme minorités visibles, comme Noires et comme Autochtones dans vos effectifs. Nous requérons aussi ces mêmes données selon les catégories d'emploi suivantes : cadres; professionnels; autres catégories d'emploi. De plus, nous aimerions le même niveau de détail spécifiquement pour la Direction des ressources humaines. Merci de transmettre les données les plus récentes à votre disposition ».

En suivi de votre demande d'accès, nous vous transmettons les documents en pièces jointes, avec les précisions suivantes :

- Le 8 octobre 2026 (date d'extraction des données en réponse à votre demande), l'INESSS compte 289 personnes dans ses effectifs, incluant 5 étudiants et stagiaires rémunérés. Ce nombre n'inclut pas les personnes en prêt de service, les contractuels (travailleurs autonomes), ni les stagiaires non rémunérés;
- Les données fournies dans le 2^e document sont relatives au nombre de personnes s'identifiant comme minorités visibles ou autochtones selon les catégories d'emploi disponibles dans notre système, à savoir : cadres (code 001), professionnels non syndiqués (002), personnel technique et de soutien non syndiqué (code 003), professionnels syndiqués (code 004), personnel technique et de soutien syndiqué (code 005), stagiaires/étudiants (code 007);
- Il n'y a pas de Direction des ressources humaines au sein de notre organisation, mais il y a une Direction des services administratifs (DSA), composée des quatre secteurs identifiés dans le 3^e document : les gestionnaires de la DSA (code 300000), le secteur des ressources financières et matérielles (code 320000), le secteur des ressources informationnelles (code 330000) et celui des ressources humaines (code 350000).

Si cette réponse n'est pas jugée satisfaisante, il vous est possible de faire une demande de révision à la Commission des droits d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision. Vous trouverez la procédure de recours en pièce jointe.

Recevez, [REDACTED], mes salutations respectueuses.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Original signé

Cathy Rouleau
Directrice des affaires institutionnelles et stratégiques

Pièces jointes (4)